

Publication ASCL - in *Options Méditerranéennes- Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne- Série A. Séminaires Méditerranéens. N° 7. Décembre 2006. pp 185-192*

politiques nationales, gouvernance et développement durable

Omar BESSAOUD
IAM-Montpellier
UMR MOÏSA

Le Caire

POLITIQUES NATIONALES, GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE SYNTHESE DE L'ATELIER 3

Trois points paraissent essentiels :

- le premier a trait aux « Contextes et fondements historiques de la construction des politiques de développement rural en Méditerranée ».
- le deuxième concerne les « Stratégies, objectifs, actions et démarches des politiques nationales
- le dernier point a porté en particulier sur les recommandations de la commission de travail.

I. Les contextes et fondements historiques de la construction des politiques de développement rural

Il convient de considérer à la fois les contextes internes et les contextes internationaux.

1.1 Les contextes internes

- Des dynamiques démographiques divergentes

Si des changements démographiques sont importants dans les deux régions –Nord et Sud – de la Méditerranée, les dynamiques sont divergentes.

Au Sud de la Méditerranée, après deux décennies (1960 et 1970) d'explosion démographique, la transition est aujourd'hui partout amorcée, à des rythmes certes différents mais réels. Les dynamiques démographiques qui affectent les espaces ruraux montrent que les zones rurales du Sud restent peuplées et conservent une certaine vitalité démographique. L'exode rural n'a pas entraîné une réduction de l'effectif absolu de la population en dépit des flux migratoires relativement forts en direction des villes ou des régions littorales.

Dans les pays du Nord, après une période d'exode rural, qui s'est traduit par un vide démographique et un processus très accentué de vieillissement des populations, une tendance inverse au repeuplement des zones rurales est en cours. L'attrait exercé aujourd'hui par les campagnes sur les populations urbaines, favorise la transformation de la structure sociale des zones rurales et confère de nouvelles fonctions aux espaces ruraux (espace résidentiel, de loisirs, de retraite...).

Le sous-emploi et la pauvreté caractérisent les zones rurales du Sud.

De fortes disparités existent entre le monde urbain et le monde rural dans la répartition des infrastructures de base. Les zones rurales souffrent d'un déficit d'infrastructures collectives et de ce fait, n'assurent que très partiellement la couverture des besoins de leurs populations. L'analphabétisme est un obstacle pour le développement rural de ces régions, et la femme rurale qui joue un rôle important dans l'activité économique, est la catégorie la plus affectée par le sous-développement et les inégalités sociales. Le retard d'alphabétisation des adultes (notamment des femmes) est considérable

Par ailleurs, l'aléa climatique affecte de manière drastique les conditions de vie du monde rural, et aggrave les situations d'insécurité alimentaire des populations rurales les plus pauvres de ces régions, du fait de la dégradation des taux d'auto-provisionnement en produits alimentaires de base (en produits céréaliers et légumineuses notamment).

- Des caractéristiques de l'économie rurale divergentes

Les dynamiques économiques sont également divergentes selon les régions. Si les tendances économiques dominantes qui se manifestent dans les zones rurales des pays du Nord sont

celles de la diversification et de l'amélioration du tissu économique, au Sud de la Méditerranée l'agriculture reste encore le secteur qui structure les activités économiques.

La forte croissance sur longue période du secteur agricole dans les pays du Nord ne doit pas cacher une tendance récente au développement d'activités multipolaires dans les zones rurales et une stabilisation voire une très légère diminution du PIBA (Produit Intérieur Brut Agricole) dans le PIB

Malgré la diversification des économies locales, le secteur agricole contribue toujours, dans les pays du Sud de la Méditerranée, pour une part importante dans la création des richesses nationales. Ce secteur constitue également une des principales sources d'emploi et de revenus du monde rural.

1.2 Le contexte international

Les réformes des politiques agricoles dans les pays du Nord de la Méditerranée sont jugées inséparables de leur volonté de s'inscrire dans le processus de globalisation et de libéralisation des économies. La réforme de la PAC qui introduit la notion de découplage entre les aides directes et la production agricole s'inscrit volontairement dans un contexte marqué par les négociations agricoles au sein de l'OMC.

Les pays Méditerranéens du Sud ont été conduits également à modifier leurs politiques agricoles dans le sens d'une plus grande ouverture et d'une libéralisation des échanges. Les politiques d'ajustement mises en œuvre ont poursuivi l'objectif d'un fonctionnement normal (sans intervention de l'Etat) des marchés, et les réformes structurelles ont renforcé l'intervention du secteur privé. Les bouleversements découlant de la mondialisation ont placé le développement rural et l'avenir des régions rurales méditerranéennes sous de nouvelles perspectives. Les débats qui agitent les enceintes et forums internationaux sur les subventions, la multifonctionnalité de l'agriculture ou sur le développement durable en sont une illustration. Le thème du développement rural a pris une dimension toute particulière parce que l'agriculture n'est plus considérée comme le moteur unique du développement rural et de nouveaux pôles d'activités (industrie et services) sont nécessaires pour promouvoir dans les espaces ruraux l'emploi, accroître les richesses et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales.

Le développement agricole, résultant de la spécialisation agricole des espaces ruraux, n'est plus considéré dans les pays du Nord de la Méditerranée comme suffisant pour assurer la pérennité de territoires dont certains se sont retrouvés marginalisés par la modernisation de l'agriculture. Dans ces pays, la nécessaire recherche de compétitivité pour chacun des territoires ruraux engagés dans un processus de développement conduit à envisager le développement de leurs capacités d'innovation et d'adaptation à la mondialisation. Les territoires constituent une dimension nécessaire pour réaliser cet objectif. Par ailleurs, au Nord comme au Sud de la Méditerranée, le processus de construction territoriale efficient, équitable, voire durable apparaît devoir résulter des stratégies de renforcement des aménités économiques, de cohésion sociale et d'amélioration du cadre de vie des populations rurales.

II. Stratégies, objectifs, actions et démarches des politiques nationales

Les politiques de développement rural sont le résultat d'un développement historique spécifique des sociétés rurales. Si pour le Nord de la Méditerranée, ces politiques de développement rural, qui sont en grande partie le produit de la modernisation de l'agriculture, visent à la fois la cohésion sociale, la revitalisation des espaces et l'aménagement des territoires, pour la rive Sud, l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre la pauvreté constituent les axes forts structurant ces politiques

Toutefois, quels que soient les pays considérés, la gestion durable des ressources naturelles et

l'intervention des acteurs locaux dans la valorisation des ressources locales représentent aujourd'hui des axes stratégiques convergents dans la définition des approches du développement rural.

2.1 Les stratégies

La *multisectorialité*, liée à notre époque à la diminution du poids relatif et du rôle de l'agriculture dans le monde rural, le processus de *territorialisation* du développement dans le cadre de la construction de nouveaux espaces et la participation active des acteurs locaux à ce processus, la *multifonctionnalité* des espaces ruraux et de l'agriculture, la *diversification* des activités économiques et la *durabilité* des processus de valorisation des ressources sont les nouveaux concepts qui définissent les approches et cadres théoriques du développement rural.

- Un cadre commun pour les pays de l'Union Européenne

Dans les pays du Nord de la Méditerranée, les stratégies de développement rural sont liées aux évolutions de la politique agricole commune (PAC). Les agricultures des pays de la Communauté européenne se sont engagées dès les années 1960 sur la voie de la modernisation et de la recherche de productivité dans le cadre d'une protection intérieure forte des prix. Cette politique qui réussit à assurer à l'Europe la sécurité alimentaire s'accompagne d'effets pervers. Elle a été obtenue à un coût budgétaire élevé en raison notamment du soutien aux prix des produits agricoles et a introduit aussi des disparités spatiales importantes en marginalisant certaines régions moins armées pour affronter ces dynamiques (zones de montagne, zones intermédiaires sèches des régions méditerranéennes par exemple...). Le modèle technique initié a également provoqué, une déprise démographique et une dégradation des milieux naturels (pollution des sols et des nappes par excès de nitrates, embroussaillage et boisement spontané, risques d'incendie ...).

La PAC va adopter (dès 1985) des mesures de protection des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages notamment par le biais d'un volet agrienvironnemental et plus timidement d'un volet développement rural¹. Au cours de cette période (1988-1999), la politique de développement rural est principalement intégrée à la politique régionale dont l'objectif est la réduction des écarts de développement entre régions. Elle constituera la deuxième politique de l'UE en importance après la PAC. La réforme des fonds structurels (création du FEDER, Fonds Européen de Développement régional, et renforcement du FSE, Fonds Social Européen), favorisera la redistribution des moyens entre Etats membres pour atteindre les priorités relatives à la mise à niveau des zones rurales les plus déficientes. Les fonds structurels permettront le financement des programmes d'initiative communautaire (PIC) et des actions innovatrices. Les programmes *Leader* dédiés aux acteurs locaux organisés en groupes d'action locaux (GAL), assurent l'implémentation dans les zones méditerranéennes d'actions intégrées de développement rural.

Si le développement rural a été élevé au rang de priorité de l'UE lors de la *Conférence de Cork* (7-9/11/1996), l'*Agenda 2000*, issu du Conseil européen de Berlin en 1999, fait du développement rural le 2^{ème} pilier de la PAC et le dispositif de soutien aux zones rurales sera renforcé par la *réforme de la PAC de 2003*

- La nécessaire diversification des activités dans le monde rural au Sud

Dans les pays du Sud de la Méditerranée, les changements majeurs qui sont intervenus dans la

¹ Suite aux résultats jugés positifs de l'expérimentation de l'« article 19 » entre 1985 et 1992, dans différentes zones méditerranéennes destiné à inciter les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion durable des ressources naturelles, l'UE étend à l'ensemble des régions le système de soutien dit « mesures agri-environnementales » (MAE).

définition des stratégies de développement rural se fondent sur le fait que l'agriculture, principal secteur d'activité économique en zone rurale, principal employeur et producteur de richesses ne peut assurer à lui seul le développement des communautés rurales. Les stratégies de développement rural sont construites sur quatre axes majeurs :

- l'amélioration des conditions de vie par le développement des infrastructures de base,
- l'articulation des activités agricoles et non agricoles, la diversification des activités pour développer l'emploi rural,
- la protection des ressources naturelles gravement menacées,
- le renforcement du rôle des organisations rurales dans la définition et l'exécution des projets de développement.

Pour réaliser ces objectifs stratégiques, il a été nécessaire de relier les politiques sectorielles et intersectorielles, d'intégrer une approche territoriale et de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs (communes, associations, entreprises publiques et privées, coopératives et organisations professionnelles) dans la réalisation de ces objectifs. Le développement rural local durable réussi dans de nombreuses régions ont montré combien la prise en compte de ces éléments était essentielle pour induire une dynamique de développement rural durable.

2.2 Les objectifs et actions

- Les politiques de développement rural pour les pays méditerranéens du Nord, poursuivent toutes les mêmes objectifs :

- Un premier volet concerne la modernisation et recherche de compétitivité des structures de production agricoles pour renforcer leur ancrage au territoire, l'occupation et l'utilisation des espaces ruraux étant une préoccupation récurrente. Le but est d'intervenir sur ce qui peut permettre de développer des activités agricoles ou para agricoles viables dans des conditions socialement acceptables et en renforçant dans certains cas les grandes infrastructures existantes.
- Le second volet correspond au renforcement des mesures de compensation de handicaps naturels qui vise par exemple à faciliter le maintien des activités dans les zones de montagne et les zones de collines pour les régions méditerranéennes. On notera à ce niveau le rôle d'exemplarité des différentes tentatives menées très tôt dans ces zones (politique de la montagne essentiellement) pour élaborer des politiques de développement efficaces.

En corollaire, le second objectif vise à renforcer la prise en compte d'une gestion écologique des milieux naturels supports des activités agricoles et rurales, cette gestion écologique assurant la durabilité des territoires ruraux grâce à la mise en oeuvre des Mesures Agri Environnementales (MAE) qui apparaissent de ce point de vue fondamentales. Les agriculteurs sont considérés et légitimés comme producteurs de biens publics (biodiversité, paysages, territoire occupé selon un maillage aussi régulier que possible et géré...) qui intéressent la société.

- Le troisième volet a trait à l'amélioration de la qualité de vie et la diversification de l'économie rurale par le développement d'actions de soutien à la création d'entreprises, par la valorisation des patrimoines (naturel, culturel, historique, religieux), le développement du tourisme et enfin l'amélioration des services au milieu rural.

La politique de développement rural des pays de l'UE, partie intégrante de la Politique Agricole Commune, est partie d'une politique visant à résoudre les problèmes structurels du secteur de la production pour aller vers une politique soutenant les fonctions multiples jouées par l'agriculture et reconnues explicitement par la société. Elle tend à s'insérer de plus en plus

dans le cadre plus large d'un monde rural lui-même réinséré dans la dynamique économique et sociale d'ensemble, contribuant à part entière à cette dynamique.

- Des interventions nombreuses mais des résultats contrastés au Sud

Les principaux programmes affectent trois domaines:

- La lutte contre la pauvreté et le développement du capital humain. Cet axe se traduit par des actions spécifiques d'équipement rural (programmes de scolarisation, d'alphabétisation, de santé, des programmes d'adduction en eau potable, d'électrification rurale, de raccordement au réseau d'assainissement...).

- Le développement de la production agricole par des actions d'équipement des exploitations, d'intensification et de reconversion des cultures, de valorisation des produits spécifiques, d'aménagements hydro-agricoles, de projets de mise en valeur des terres en zones pluviales...

- La protection des ressources naturelles avec l'adoption de programmes visant à limiter la dégradation des espaces forestiers et l'intégration de la forêt dans la dynamique du développement rural, des programmes d'amélioration des parcours, des programmes nationaux de lutte contre la désertification (PNLCD). La nécessité d'une prise en compte de la durabilité dans les programmes de développement apparaît sous forme d'intentions mais ne se traduit la plupart du temps que par la mise en place d'un cadre institutionnel. Dans certains pays, mais cela reste pour l'instant assez modeste, cela s'accompagne de la mise en œuvre d'une politique effective d'appui à des actions concrètes de développement soutenable, en particulier sous la forme d'un appui à la participation des populations à la gestion raisonnée des ressources naturelles ou des aménagements ruraux, ou sous forme d'animation et d'incitations.

- Il convient enfin de noter que des programmes de diversification des activités économiques dans le monde rural sont également mis en œuvre afin de créer de l'emploi et des revenus aux populations rurales.

La dynamique d'application de ces différents programmes est très variable. Les réalisations sont bien souvent en deçà des objectifs affichés. La mise en œuvre de nouvelles stratégies devrait permettre d'en réactiver certains et de les rendre globalement plus cohérents. Si des directions ont été tracées, si des programmes ont été intensifiés (c'est le cas pour les équipements ruraux et des services publics de base par exemple), un plan d'action global assorti de priorités et de nouveaux programmes concrets reste encore à consolider.

2.3 Gouvernance rurale : les démarches

Quelles que soient les régions de la Méditerranée (Nord, Sud ou Est), l'accélération des processus de mondialisation et de libéralisation des économies engagés dès la fin des années 1970, continue partout à être accompagnée de transformations institutionnelles et organisationnelles qui conduisent à bouleverser les conceptions ainsi que les formes de régulation économique et de gestion des affaires publiques. Le rôle central de l'Etat est remis en question et l'on a tenté de promouvoir des modes de gouvernance accordant aux institutions décentralisées et à différentes formes d'organisations professionnelles, associatives et communautaires un rôle croissant dans les processus de développement rural. Les modalités, les rythmes, les contenus et les impacts de ces dernières transformations ont été différentes selon les régions.

- Les politiques rurales dans les pays du Nord de la Méditerranée et le développement des organisations rurales

Les politiques communautaires et les changements institutionnels qui les ont accompagnées ont eu des effets importants sur la structuration générale des acteurs du développement rural. Les principes qui régissent les politiques rurales se fondent, dès les années 1990 notamment, sur les principes de partenariat « subordonné à des mécanismes de négociation et de concertation étroite entre l'administration centrale et les autorités compétentes de chaque région, les collectivités locales, les entreprises publiques ou privées à tous les stades de la programmation », - et de subsidiarité « qui ne fait agir le niveau national ou régional dans la sélection des projets à financer que si l'objectif retenu ne peut être réalisé de manière satisfaisante à un niveau moins élevé » (Conférence de Cork ; 1996). L'initiative communautaire LEADER, lancée en 1991, qui en est aujourd'hui à sa troisième génération (LEADER + : 2000-2006) donne la priorité à une approche territoriale caractérisée par une démarche ascendante. La Commission européenne souhaite en effet que le projet de territoire soit le résultat d'une large participation et d'un partenariat public-privé représentatif. La plupart des associations ont en effet pris conscience que le développement de leurs activités, ou que la contribution qu'elles espèrent apporter au développement du territoire, ne peut s'inscrire que dans une perspective de collaboration et de partenariat avec les autres acteurs locaux.

A travers la mise en œuvre de projets de développement de nombreuses organisations agricoles et rurales sont reconnues aujourd'hui comme des partenaires légitimes par la société rurale locale ou par les institutions publiques (collectivités territoriales, administration locale...).

- Libéralisation de l'espace public et montée en puissance de la société civile dans les pays du Sud

Des transformations politiques libéralisant l'espace public vont offrir un cadre légal favorisant la liberté d'association dans de nombreux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Toutes les politiques publiques - initiées au début de la décennie 1980, que ce soit à travers les réformes économiques dans les pays du Nord ou à travers les programmes d'ajustement structurels dans les pays du Sud se sont traduites par l'émergence de dynamiques locales émanant de la société civile ou encouragée par l'Etat, intégrant dans certains cas les nouveaux enjeux liés à la mondialisation.

Le foisonnement d'initiatives collectives qui se sont manifesté dans le milieu rural ont ainsi considérablement enrichi le tissu associatif. Des associations professionnelles se sont créées spontanément après la disparition des coopératives agricoles et des organisations agricoles et rurales – y compris informelles comme les assemblées de villages, ont spontanément pris la place des anciennes institutions étatiques. Dès lors que fut évaluée l'ampleur du retrait de l'Etat et de la réduction de son rôle au niveau local, la demande créée par les populations locales pour de nouvelles institutions est devenue plus forte.

- Le rôle des nouvelles élites rurales dans le processus de développement des organisations

L'émergence des organisations est particulièrement favorisée par l'apparition de nouvelles élites, liée notamment aux progrès enregistrés par le système scolaire mis en place dans les pays du Sud (exemple des pays du Maghreb). Certaines zones rurales ont su tirer profit de l'installation d'un réseau de lycées ou d'institutions universitaires recrutant leurs effectifs dans les bassins intérieurs de ces pays. Le retour vers leur localité d'origine de jeunes diplômés a aussi contribué à renforcer le potentiel humain de ces zones, potentiel qui a investi dans la création d'associations visant à réaliser des objectifs, à la fois centrés sur les besoins des populations et ceux favorisant une insertion dans le cadre d'actions locales.

Le développement organisationnel local ou national reste toutefois contraint par *la pression financière*, qui reste la plus forte. Les associations rurales doivent perpétuellement développer des efforts pour éviter la sanction financière qui les ferait disparaître. L'autre contrainte demeure celle du *déficit de formation et d'information des acteurs de base*. Celle-ci limite les capacités de mobilisation du capital humain en général. Le déficit de qualification et de formation des hommes a des conséquences sur l'exercice des responsabilités collectives ou individuelles au sein des organisations rurales existantes.

Par ailleurs, dans les pays du Sud ou de l'Est de la Méditerranée, les associations et organisations rurales sont souvent soumises à la question de la légitimité vis-à-vis de l'environnement local. Elles doivent souvent gagner la reconnaissance des adhérents ou de la population locale pour pouvoir poursuivre l'action collective. Elles doivent faire face à *la rigidité de l'administration publique* en raison du caractère inachevé des processus de décentralisation.

III. Les recommandations

Il ressort des débats qui ont lieu au sein de la communauté politique ou académique de la zone Euro-Méditerranéenne, trois recommandations liées aux politiques nationales, deux autres en rapport avec le thème de la gouvernance rurale et une recommandation principale en matière de coopération régionale.

3.1 Trois recommandations liées aux politiques nationales

❖ ***nécessité d'assurer la compatibilité des politiques rurales nationales avec les principes et actions initiés par des institutions méditerranéennes (PAM et CMDD).***

En effet, il faut rappeler qu'après avoir mis en place en 1996 une Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), les 21 pays riverains de la Méditerranée et la Communauté Européenne ont adopté en novembre 2005, sur proposition de cette Commission, la « Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable » (SMDD) annoncée au Sommet de Johannesburg. La SMDD est une « stratégie cadre » qui peut valablement inspirer l'élaboration des stratégies nationales de développement durable (SNDD) et de stratégies sectorielles en cours d'élaboration, ou aider à leur actualisation, dans le respect et le droit pour chaque pays de définir ses propres stratégies.

❖ ***assurer la cohérence des politiques nationales de développement rural et leur compatibilité avec les autres politiques (accords de libre échange et politiques commerciales, poids du secteur moderne agro-exportateur...)*** Dans ce cadre, il s'agit, pour les pays du Sud en particulier de mesurer les risques liés au processus de libéralisation commerciale euro-méditerranéenne à la fois, sur le maintien de systèmes productifs agricoles (qui favorisent la sécurité alimentaire des populations rurales locales), sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, et qui évite en définitive des destructurations sociales et environnementales.

❖ ***Améliorer les capacités de financement des projets.***

Les politiques de développement rural exigent un effort particulier en termes de moyens financiers pour les ancrer durablement sur le terrain.

La mondialisation et la perspective du libre-échange dans les pays du Sud de la Méditerranée posent fondamentalement, d'une part, la question de la lutte contre la pauvreté rurale impliquant des mécanismes de transfert de richesses vers les plus pauvres, et d'autre part, la reconnaissance d'un plus grand soutien financier du secteur des petites ou des moyennes exploitations agricoles orienté vers la production stratégique du point de vue de la sécurité alimentaire des populations locales et l'amélioration de leurs niveaux de productivité.

3.2 Deux autres recommandations en rapport avec le thème de la gouvernance rurale

❖ *Assurer d'abord un meilleur équilibre des pouvoirs au niveau local et d'autonomie des organisations locales*

La réorganisation des institutions dans le sens de la décentralisation est un impératif économique urgent et essentiel. C'est sans doute une nouvelle culture de l'administration publique qui doit naître si l'on veut éliminer les dysfonctionnements et réduire les coûts (et conflits) d'intervention des opérateurs publics ou privés. Il s'agit aussi bien de créer une synergie entre tous les acteurs du développement rural que de développer les conditions propices à l'établissement de relations contractuelles entre l'Etat, les collectivités locales et les populations rurales (contrats de plans, par territoire dans le cadre d'une approche territoriale de la proximité...). Afin que le changement de gouvernance soit durable, la décentralisation doit être conçue comme un processus progressif de transfert de fonctions, de ressources et de pouvoirs de décision suivant un rythme adapté au renforcement des capacités des acteurs locaux. La recherche d'une meilleure distribution des responsabilités entre les différents acteurs doit être entreprise. Celle-ci doit réaliser les équilibres nécessaires entre les excès d'un centralisme administratif et les risques d'éparpillement des nombreuses attentes locales. Il ne peut être que la résultante d'une négociation autour des problèmes à traiter, et d'un renforcement des institutions et des organisations de la société civile rurale qui devrait figurer comme un objectif central des politiques publiques.

❖ *Renforcer les capacités des organisations rurales (humaines, financières et managériales)*

Les insuffisances identifiées dans les ressources font que les organisations et associations rurales n'ont pas toujours la capacité à s'organiser ou à agir efficacement et d'être mieux représentées dans le paysage institutionnel et organisationnel local.

La dépendance financière forte des organisations rurales par rapport aux structures centrales et au budget des structures gouvernementales, affecte leur niveau d'intervention et détermine à terme leur viabilité et leur pérennité. Il convient donc d'améliorer les capacités *financières* de ces organisations.

Il convient aussi de renforcer leur capital humain par la mise en œuvre de programmes de *formation et d'information des acteurs de base*. L'existence de ressources humaines formées et qualifiées est, en effet, essentielle pour le dynamisme des associations rurales et l'exercice des responsabilités collectives ou individuelles au sein des organisations rurales existantes.

Le degré d'activité des associations dépend enfin de leur *capacité à gérer* des projets (en terme d'identification, de réalisation et d'évaluation), et à maîtriser les procédures pour solliciter des subventions auprès de l'administration ou auprès de bailleurs de fonds étrangers.

L'avenir de ces organisations rurales reste lié en définitive à leur capacité à lever l'ensemble des contraintes administratives, humaines et matérielles qui font obstacle à leur libre développement.

3.3 Recommandations portant sur la coopération régionale

- Créer de nouvelles solidarités méditerranéennes

Une politique de partenariat et de voisinage doit se traduire par des actions prioritaires qui sont de nature à *appuyer et à accompagner les politiques nationales de développement rural* (formation, transfert de savoirs faire, accès aux marchés) et à *créer de nouvelles solidarités méditerranéennes* (autour des produits de terroirs, des patrimoines naturels et de la biodiversité...)

Il est urgent de développer des actions concertées, d'une part entre les pays de la région, et d'autre part, entre les organisations à l'échelle régionale ou internationale. Les pays doivent échanger leurs expériences et mettre en commun leurs acquis. Le développement des échanges doit contribuer à socialiser les connaissances et à mutualiser les savoirs-faire. Des expériences de coopération sont amorcées entre des zones rurales de pays de la rive Nord et des zones rurales de la rive Sud de la Méditerranée. Des initiatives similaires de coopération doivent être mises en oeuvre entre les collectivités territoriales, les associations de développement et les administrations locales ou régionales des pays des deux rives. Les programmes de coopération arrêtés dans le cadre de conférences Euro Méditerranéennes, à l'exemple de celle de *Venise* (novembre 2003) qui proposait la création d'un programme régional spécifique, comportant les trois volets que sont le développement rural durable, la qualité des produits agricoles et l'agriculture biologique, sont appelés à connaître un meilleur sort. *L'instrument européen de voisinage et de partenariat* doit accentuer les efforts orientés vers le développement de ces *nouvelles solidarités méditerranéennes* que les peuples de la région appellent de tous leurs vœux.